Case FRC 1856

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

COMPTABILITÉ NATIONALE.

Paris, le 20 floréal an 7.

Les commissaires de la comptabilité nationale au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Nous adressons au Conseil des Cinq-Cents le procès-verbal de tirage au sort, par le résultat duquel le citoyen Féval, l'un de nous, est sorti.

Salut et respect,

Signé, FÉVAL, SAUCOURT, COLLIAT, REGARDIN, GOUSSARD, *commissaires de la comptabilité nationale.*

MZW 3665

Extrait du registre des délibérations des commissaires de la comptabilité nationale.

Cejourd'hui vingt floréal an sept de la République française, une et indivisible, heure de midi, en exécution de la loi du 15 ventose an six, les commissaires de la Comptabilité nationale, réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, portes ouvertes; en présence d'un grand nombre d'employés de cette administration et de plusieurs autres citoyens, ont procédé, dans la forme réglée par leur arrêté du vingt-neuf floréal an cinq, et entre trois seulement, au tirage qui doit déterminer pour cette année la sortie de l'un d'eux, les deux autres commissaires étant sortis en l'an cinq et en l'an six, et ayant été réélus l'un et l'autre pour cinq ans.

Par l'événement de ce tirage, le commissaire sortant est le citoyen Féval.

Les commissaires de la Comptabilité nationale en ont dressé le présent procès-verbal, signé d'eux, dont expédition sera à l'instant envoyée à l'un et à l'autre Conseils du corps législatif.

Signé; Féval, Saucourt, Colliat, Regardin et Goussard.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO